

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

ASSOCIATIONS SPORTIVES

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT EN MAIRIE AVANT LE : 20 JANVIER 2025

MAIRIE 16 RUE DE LA BRIERE 44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

- Dossier de présentation de l'association complété
- Budget prévisionnel et situation financière, un RIB et le n° INSEE
- Lettre de demande apportant toutes les précisions que l'association estime utiles à l'examen de son dossier (caractéristiques particulières de son activité, intérêt communal, contraintes et frais de fonctionnement particuliers éventuellement, articles de presse, etc.)

Ces informations sont demandées, en application de l'article L.221-8 du Code des communes repris ci-après.

Article L.221-8 : Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, **une copie certifiée de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.**

.Fournir le contrat d'engagement républicain obligatoire lorsqu'une association sollicite une subvention (voir article ci-dessous).

Loi contre le séparatisme modifiée par un article 10-1 à la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : le contrat d'engagement républicain.

Désormais, toute association ou fondation qui sollicite le bénéfice d'une subvention auprès d'une autorité administrative s'engage, par la souscription d'un contrat qui a pour objet de lier celle-ci au respect des principes de la République, à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de dignité de la personne humaine, ainsi qu'à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République. Ainsi, en cas de non-respect de ses clauses par l'association considérée, il pourra être procédé au retrait des subventions accordées, sans toutefois aller jusqu'à la restitution des sommes précédemment allouées, comme l'indique le Conseil constitutionnel (CC 13 Aout 2021 DC n°2021-823).

Dès lors où la commune vous accorde une subvention, elle vous invite à apposer le logo de la commune sur vos supports de communication lors de l'organisation d'un évènement.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ PAR LA COMMISSION



DEMANDE DE SUBVENTION

Pour les associations sportives

Dossier à retourner accompagné des pièces justificatives avant le 20 janvier 2025

NOM DE L'ASSOCIATION :			
SIEGE DE L'ASSOCIATION :			
N° de déclaration de l'association à la sous-préfecture:			
Date de la déclaration:		N° INSEE	
Président :			
Adresse :			
Email :	@		
NOM DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR LE TRAITEMENT DE CE DOSSIER (avec mail ou tel)			
1. Nom de la Fédération à laquelle votre club est affilié . Adresse départementale.			
2. Le montant de réaffiliation à votre Fédération. (joindre les justificatifs)			
3. Le nombre d'équipes engagées en compétitions officielles avec pour chacune le montant de l'engagement. (joindre les justificatifs)			
4. CATEGORIES (vous pouvez nous joindre un fichier joint sur lequel apparait toutes ces précisions)	NOMBRE DE LICENCIES HABITANT LA COMMUNE	NOMBRE DE LICENCIES HORS COMMUNE	PRIX DE VENTE DE LA LICENCE
MOINS DE 18 ANS	Débutant(e)s (U7/U9)		
	Poussin(e)s (U11)		
	Benjamin(e)s (U13)		
	Minimes (U15)		
	Cadet(te)s (U 18)		
	S/Total		
PLUS DE 18 ANS	Juniors (U20)		
	Seniors		
	Dirigeant(e)s		
	S/Total		
TOTAL LICENCIES			

DEMANDE DE SUBVENTION

Annexe 3

Dans le cadre du RGPD (protection des données personnelles), cette fiche peut être remplie qu'avec le consentement des personnes y figurant.

LISTE DES ADHERENTS de la saison en cours

	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	ADRESSE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

SYNTHESE BUDGET ANNEE 2023 / 2024 OU 2024

Nom de l'association :

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et fin d'exercice.

Date de début :

Date de Fin :

CHARGES (1)	TOTAL en €	PRODUITS (1)	TOTAL en €
60 - Achats		70 Ventes de produits finis, presta. services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockable (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		<u>DJSCS CNDS</u>	
61 - Services extérieurs		Région	
Sous-traitance générale		Département	
Locations mobilières et immobilières		Communauté de communes	
Entretien et réparation		Commune	
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		Fédération	
Divers		CNASEA (emplois aidés)	
62 - Autres services extérieurs		Autres (précisez)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		75 - Organismes sociaux (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunérations du personnel		Dont cotisations	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		76 - Produits financiers	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		77 - Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortis. et provisions	
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements,		79 - Transfert de charges	
TOTAL		TOTAL	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Bénévolat		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

RESULTAT = PRODUITS - CHARGES	
--------------------------------------	--

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir

Date, signature et cachet

SITUATION DE TRESORERIE DE L'ASSOCIATION:

Sommes sur compte bancaire:

Sommes sur livrets:

Autres:

BUDGET PREVISIONNEL
ANNEE 2024 / 2025 ou ANNEE 2025

Nom de l'association :

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et fin d'exercice.

Exercice 2023-2024 ou 2024

Date de début :

Date de Fin :

CHARGES (1)	TOTAL en €	PRODUITS (1)	TOTAL en €
60 - Achats		70 Ventes de produits finis, presta. services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockable (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		<u>DJSCS CNDS</u>	
61 - Services extérieurs		Région	
Sous-traitance générale		Département	
Locations mobilières et immobilières		Communauté de communes	
Entretien et réparation		Commune	
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		Fédération	
Divers		CNASEA (emplois aidés)	
62 - Autres services extérieurs		Autres (précisez)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		75 - Organismes sociaux (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunérations du personnel		Dont cotisations	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		76 - Produits financiers	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		77 - Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortis. et provisions	
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements,		79 - Transfert de charges	
TOTAL (3)		TOTAL (3)	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Bénévolat		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES (3)		TOTAL DES PRODUITS (3)	

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir

Date, signature et cachet

(3) Le budget doit être en équilibre (total des charges = total des produits)